

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le treize juin à 18h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le six juin deux mil dix-neuf, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Aménagement du centre bourg de Hirel - Validation du plan produit par le maître d'œuvre.

Les travaux d'aménagement du centre bourg de HIREL vont consister en une sécurisation et une mise en accessibilité des secteurs suivants :

- Rue des Tourailles (RD75),
- Rue des Alleux,
- Rue des Ecoles,
- Place Victor Hugo (*abords de l'Ecole « Le Long Sillon »*),
- Traitement de carrefours en centre bourg.

Des cheminements piétonniers, un arrêt de bus aux normes PMR ainsi que les traversées piétonnes vont être créés. Par ailleurs, la largeur de la voirie y sera réduite créant ainsi du stationnement. La signalisation horizontale et verticale y sera renforcée par la création de Zones « 30 ». Ces mesures auront pour but de faire ralentir les véhicules dans le centre-bourg de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le plan produit par l'entreprise 2LM dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de HIREL,
- PROPOSE que ce programme se décompose en plusieurs tranches,
- CHARGE le maître d'œuvre de lancer cette opération en réalisant une consultation auprès d'entreprises.

2- Centre de loisirs et d'accueil de groupes avec hébergement - Choix de la maîtrise d'œuvre - Lancement de la consultation.

Au regard de la localisation géographique de HIREL, commune littorale située en baie du Mont Saint-Michel à proximité du GR 34 et d'une carence d'offre en hébergement collectif malgré une forte demande des acteurs touristiques du secteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le DCE devant servir de base à la consultation ayant pour objet la désignation du maître d'œuvre pour le programme considéré,
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer la dite consultation.

3- Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo – Renouvellement de la convention « chantier d'insertion espaces verts-environnement » pour l'année 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement en 2019 de la convention avec l'Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo pour 8 journées de travail.

4- Barnum communal – Tarifs et modalités de location.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DEFINIT les modalités de prêt et tarifs de location du barnum communal de la manière suivante :
 - Location à des particuliers de la commune sur le territoire communal :
 - Montant de la location : 200 €
Ce tarif comprend l'acheminement du barnum au domicile des particuliers ainsi qu'une aide technique au montage et démontage par les services techniques communaux.
 - Montant de la caution : 1 000 €
 - Location aux associations communales sur le territoire communal :
 - Montant de la location : gratuité une fois par an puis 100 €/location

Ce tarif comprend l'acheminement du barnum ainsi qu'une aide technique au montage et démontage par les services techniques communaux.

- Montant de la caution : Néant

5- Syndicat Départemental d'Energie 35 – Propriété des installations de communications électroniques dans le cadre des effacements des réseaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- LAISSE la propriété des ouvrages de génie civil dans le cadre des effacements des réseaux à Orange.

6- Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne - Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour la restauration et l'entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- EMET un ***avis favorable*** à la demande d'autorisation environnementale (*Loi sur l'eau*) pour la restauration et l'entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.